



TRANSITION POST-MINUSTAH ET CONSOLIDATION DE LA PAIX EN HAÏTI : DÉFIS ET LEÇONS APPRISES

Michel Liégeois



Cette note a été réalisée grâce au soutien de la Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique » (**DAPG**) de l'Organisation internationale de la Francophonie (**OIF**). Les propos énoncés dans cette publication ne sauraient en rien engager la responsabilité de la DAPG, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle de l'OIF.

Introduction

*Lorsqu'il est évident que les objectifs ne peuvent être atteints, ne les ajustez pas.
Ajustez seulement les étapes de l'action.*

Confucius

L'adoption de la résolution 2600 par le Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU) au soir du 15 octobre 2021 est passée relativement inaperçue. En apparence, il s'agissait d'une résolution classique de reconduction à l'identique d'une mission de paix telle que le Conseil en adopte plusieurs fois par mois. Un *Technical Rollover* comme on dit dans le jargon de l'ONU. A bien y regarder, toutefois, les choses ne sont pas aussi simples. Un observateur averti des activités du Conseil de sécurité aura d'emblée noté que le vote *in extremis*, à quelques heures de l'échéance du mandat, constituait à lui seul un indice sérieux de l'existence de divergences au sein du Conseil. De fait, il s'en est fallu de peu pour que ces divergences empêchent le CSNU de se prononcer en temps utile sur le renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH).

Les coulisses de cette négociation difficile méritent quelques lignes car elles font apparaître les questions qui animent le débat sur la stratégie de sortie des opérations de paix.

Préparé par le Mexique et les États-Unis – les deux États « porte-plume » – le projet initial relevait du *Technical Rollover* puisqu'il se bornait à renouveler le mandat de la BINUH pour la durée standard de douze mois. Très vite, la Chine a indiqué qu'elle ne pourrait adopter un tel texte et faisait circuler un texte alternatif renouvelant le mandat de la BINUH pour six mois seulement ; ce délai devant être mis à profit pour étudier les modalités d'un retrait progressif de la mission.

De son côté le groupe A3+1¹, s'il souhaitait la prolongation de la mission, jugeait que son mandat devait être adapté pour tenir compte de la dégradation des conditions politiques, économiques et sécuritaires en Haïti. Quant aux Européens – en ce compris le Royaume-Uni, l'Irlande et la Norvège – bien qu'initialement disposés à voter la résolution initiale, ils saisirent l'opportunité de l'ouverture des négociations pour demander l'ajout d'éléments de langage relatifs à des thématiques transversales telles que les femmes dans les conflits armés, la paix et la sécurité et le changement climatique.

Au terme de négociations difficiles et tendues, rendues complexes par le fait que deux textes – celui des porte-plumes et celui de la Chine – circulaient simultanément, un consensus a pu être trouvé et a permis l'adoption à l'unanimité de la Résolution 2600. Celle-ci renouvelle le BINUH pour une durée de neuf mois étant entendu qu'au terme des six premiers mois, le Secrétaire général devra soumettre au CSNU un rapport d'évaluation « pour déterminer si et comment le mandat pourrait être ajusté pour relever les défis auxquels Haïti est toujours confronté, accroître l'efficacité de la mission et des efforts qu'elle déploie pour favoriser les

1. Groupe informel constitué des trois pays africains (Kenya, Niger et Tunisie) et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

échanges entre les autorités nationales haïtiennes, la société civile et les autres parties prenantes, renforcer l'état de droit et promouvoir le respect des droits humains ».

Entre la préoccupation chinoise de mettre fin dès que possible à ce qu'elle considère comme une forme de tutelle internationale et celles des pays africains qui se demandent si la situation en Haïti ne nécessite par un engagement plus important de la part de l'ONU, le fossé est important. Au-delà de cette divergence politique, toutefois, c'est la question plus générale de la séquence maintien de la paix – consolidation de la paix – retrait total de l'ONU qui est ici posée. Comme on le verra ci-après, l'expérience semble montrer que les conditions antérieures au déploiement constituent un facteur essentiel de réussite de l'agenda onusien.

Les défis de la consolidation de la paix en Haïti

Après quinze années de présence de l'ONU ayant entraîné plus de quatre milliards et demi de dollars de dépenses et provoqué près de quatre-vingt décès au sein de son personnel², force est de constater que la situation du pays ne s'est pas notablement améliorée. Les rapports du Secrétaire général de l'ONU sur la situation en Haïti en rendent compte avec une régularité désespérante : la stabilité politique est loin d'être acquise, aucun signe de décollage économique n'est perceptible, l'insécurité chronique règne et la corruption demeure endémique. Poser ce constat n'est pas faire injure aux efforts déployés – l'objectif de la présente note n'est pas d'évaluer l'action des trois dispositifs successifs qui se sont succédés – MINUSTAH, MINUJUSTH³ et BINUH – mais bien d'examiner les conditions dans lesquelles un retrait pourrait être envisagé et ce qui empêche que lesdites conditions soient aujourd'hui réunies.

De la MINUSTAH à la BINUH, la longue marche de la paix en Haïti

Déployée de 2004 à 2017, la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) entendait répondre à la grave crise politique que traversait alors le pays en restaurant les conditions minimales permettant de remédier à la profonde désorganisation institutionnelle et de restaurer un niveau minimal de sécurité afin de protéger la population des divers groupes violents qui sévissaient dans le pays. À cette fin, le Conseil de sécurité lui fixait quatre objectifs principaux : établir un environnement sécurisé et stable, stabiliser politiquement le pays et renforcer la démocratie (assistance électorale), développer et professionnaliser la Police nationale d'Haïti (PNH), restaurer et maintenir l'état de droit (protection des droits humains, notamment pour les détenus).

Confrontée à des conditions opérationnelles complexes liées notamment aux difficultés de mener des opérations de maintien de l'ordre en milieu urbain, la MINUSTAH a grandement contribué au rétablissement de la sécurité dans le pays.

2. MINUSTAH : 4,5 milliards USD, 176 morts ; MINUJUSTH 6,6 millions USD, 1 mort ; BINUH 40 millions USD, 1 mort.

3. La Mission des Nations unies pour l'appui à la Justice en Haïti.

Ce résultat a malheureusement été en grande partie occulté par l'épidémie de choléra (10 000 morts) pour laquelle l'ONU reconnaîtra sa responsabilité⁴ et par l'importance des affaires d'exploitation sexuelle ; la MINUSTAH partageant avec la MONUSCO les premières places du classement des opérations ayant connu le plus grand nombre de signalement de cas d'exploitation et d'agression sexuelles commises par du personnel de l'ONU⁵.

En 2017, le Conseil de sécurité a estimé que les défis à relever en Haïti avaient évolué et ne nécessitaient plus la présence d'unités de police ou militaires. Il décide donc de remplacer la MINUSTAH par la Mission des Nations unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), sans composante militaire mais avec un peu plus de 1 000 policiers internationaux⁶. Elle se voit assigner les objectifs suivants : la professionnalisation et développement de la PNH (qui ne comprenait que 14 000 hommes pour 11 millions d'habitants), le renforcement des institutions de l'État de droit, la promotion des Droits humains en luttant notamment contre la surpopulation carcérale et enfin la contribution au dialogue politique.

Deux années plus tard, le Conseil de sécurité estime que les progrès accomplis en matière de formation de la PNH justifient de modifier à nouveau la présence de l'ONU pour ne maintenir que la seule composante de soutien politique. Il crée à cette fin le Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH)⁷ en lui donnant le mandat, d'une part, de conseiller le gouvernement pour promouvoir et renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'État de droit ; préserver et favoriser un environnement pacifique et stable, y compris en instaurant un dialogue national inclusif entre Haïtiens ; protéger et promouvoir les droits humains et, d'autre part, d'aider le gouvernement, dans un rôle consultatif, dans ses efforts pour réduire la violence communautaire et réformer les institutions judiciaires.

Le système des Nations unies avec le BINUH travaille en appui aux institutions nationales, afin d'améliorer la vie des Haïtiens. Cette approche est fondée sur l'appropriation totale et la responsabilité des institutions étatiques haïtiennes (notamment de la PNH). Le BINUH dispose d'une trentaine d'experts, répartis entre l'équipe-pays des Nations unies (19 agences fonds et programmes). Les moyens d'action ne sont donc plus d'ordres militaire ou policier mais bien d'ordres technique, politique et diplomatique. Le Bureau apporte ainsi son soutien à toutes les parties prenantes haïtiennes (monde politique, monde des affaires, société civile) en vue d'engager un véritable dialogue national inclusif et d'empêcher une nouvelle escalade de violence qui menacerait d'annuler les gains de stabilité obtenus. En effet, le contexte de tensions puis de blocage institutionnel qui prévaut depuis 2018 s'est encore détérioré en raison de la fin du mandat des députés et de deux tiers des sénateurs au début 2020, contraignant le président à gouverner par décrets. Le pays connaît alors une succession de cinq Premiers ministres, qui démissionnent l'un après l'autre face au climat de dégradation de la situation économique et de protestations sociales.

4. Martine Valo, L'ONU admet sa responsabilité dans l'épidémie de choléra en Haïti, *Le Monde*, 19 août 2016.

5. Selon les rapports annuels du Secrétaire général de l'ONU sur les « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ».

6. *Résolution 2350, S/RES/2350 (2017)*, Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7924e séance, le 13 avril 2017.

7. *Résolution 2476, S/RES/2476 (2019)*, Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8559e séance, le 25 juin 2019.

Début 2021, les divergences politiques autour de la prolongation contestée du mandat présidentiel ont généré une nouvelle amplification des tensions politiques.

Le BINUH soutient également les efforts en cours pour éliminer le choléra et le règlement des dossiers d'exploitation et d'atteintes sexuelles en suspens.

À l'occasion de la prolongation du mandat du BINUH en octobre 2021, le Conseil de sécurité a précisé et étendu les missions du bureau en lui confiant les tâches suivantes :

- Contrôler la situation sanitaire en Haïti liée à l'épidémie de Covid-19 ;
- Maintenir son rôle de médiateur entre les partis politiques afin d'arriver à une réforme constitutionnelle (Constitution datant de 1987) et à l'organisation d'élections (présidentielles et législatives) libres et sécurisées (incitation au vote, sécurisation des bureaux de votes) ;
- Soutenir les forces de police et de renseignement pour lutter contre la violence communautaire, la criminalité, les enlèvements (en hausse) et les violences de genre (initiative Spotlight mise en place par l'ONU à la demande d'Haïti⁸) ;
- Poursuivre les réformes juridiques (nouveau Code Pénal et Code de procédure pénale) pour lutter notamment contre l'impunité⁹.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la situation en Haïti reste marquée par deux événements d'importance : l'assassinat du président Jovenel Moïse le 7 juillet 2021 et le tremblement de terre de magnitude 7,2 qui a frappé le sud-ouest d'Haïti le 14 août 2021, faisant plus de 2 240 morts et quelque 12 700 blessés. Ces deux événements ont contribué à accroître les incertitudes quant à la stabilité et à la trajectoire politique du pays et entraîné des retards supplémentaires dans la tenue des élections, qui auraient dû se tenir il y a longtemps déjà. Ils s'ajoutent aux effets délétères de la pandémie COVID-19 au regard de laquelle le système de soins de santé haïtien est sous-dimensionné et sous-équipé. La vaccination contre la COVID-19 n'a débuté qu'en juillet, après que le pays a reçu 500 000 doses du vaccin Moderna remises par les États-Unis dans le cadre de l'initiative COVAX¹⁰. Au 15 septembre, 37 934 personnes, principalement des agents de santé et des adultes présentant des comorbidités, avaient reçu au moins une dose de vaccin, et 15 685 d'entre elles étaient complètement vaccinées. Même en cas d'accélération des livraisons de vaccins, il sera difficile d'obtenir rapidement une couverture vaccinale suffisante dès lors qu'une enquête de perception menée par l'Université d'État d'Haïti, avec le concours du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), a révélé que 78 % des Haïtiens n'étaient à ce jour pas favorables à la vaccination¹¹.

8. L'[initiative Spotlight](#) est un partenariat mondial pluriannuel entre l'Union européenne et les Nations unies visant à éliminer toutes les formes de violence des femmes et des filles d'ici 2030.

9. *Résolution 2600, S/RES/2600 (2021)*, Adoptée par le Conseil de sécurité le 15 octobre 2021.

10. *Rapport du Secrétaire général, S/2021/828*, 17 septembre 2021, p. 16.

11. *Rapport du Secrétaire général, S/2021/828*, 17 septembre 2021, p. 15.

Si l'assassinat du président, le tremblement de terre et la pandémie peuvent être considérés comme des facteurs d'ordre conjoncturel, l'examen des indicateurs structurels n'offre guère de perspectives plus favorables. Sur le plan de la stabilité politique, l'assassinat du président et les divisions politiques profondes ne permettent pas d'entrevoir la tenue prochaine des élections. Bien qu'elles soient officiellement programmées pour la fin 2022, l'absence de consensus autour du referendum, le séisme, la légitimité contestée du Conseil électoral et l'intention du gouvernement de modifier le Conseil électoral une fois l'accord politique conclu ont continué de freiner leur préparation. S'agissant de la gouvernance, le Secrétaire général de l'ONU pose un constat sans appel en indiquant dans son dernier rapport que *les trois branches du pouvoir sont désormais dysfonctionnelles*¹².

Sur le plan économique, en raison de l'impact cumulé des différentes crises ayant éclaté depuis 2018, la Banque mondiale estime que 60 % de la population haïtienne vivra à la limite ou en dessous du seuil de pauvreté en 2021. Les Haïtiens ont également connu de fréquentes pénuries de carburant et une augmentation des prix des denrées alimentaires de base. Aucun progrès notable n'a été enregistré dans la lutte contre les transferts financiers illicites vers l'étranger. L'ampleur des fuites de capitaux dues au blanchiment d'argent est telle que, dans son rapport de juin 2021, le Groupe d'action financière a placé Haïti sur la liste des pays faisant l'objet d'une surveillance accrue. La dégradation de la situation des droits humains s'est poursuivie. Elle résulte avant tout d'une augmentation de la violence en bande organisée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, plus particulièrement dans le quartier de Martissant et dans la commune de Cité-Soleil, où les nombreux affrontements entre gangs et les attaques commises à l'égard de la population civile ont entraîné le déplacement de quelque 19 000 personnes depuis le 1^{er} juin.

Au vu de ces indicateurs négatifs, il est difficile de considérer le processus de transition post-MINUSTAH comme une réussite. Pour autant, il serait erroné de faire porter à l'ONU l'entière responsabilité de la situation. En effet, l'Organisation a, pour l'essentiel, tenu compte de l'ensemble des expériences, leçons apprises et recommandations dont elle disposait. Ainsi, si l'on compare les stratégies mises en place par l'ONU avec les recommandations formulées en 2012 par l'International Crisis Group¹³ ou, plus récemment, par l'Observatoire Boutros-Ghali sur le maintien de la paix¹⁴, on constate que la très grande majorité de celles-ci ont été observées par l'ONU tout au long du processus qui s'est déroulé depuis le retrait de la MINUSTAH. Ceci suggère donc l'existence d'autres facteurs qui maintiennent Haïti dans une situation politique, économique et sécuritaire préoccupante. À cet égard, la comparaison avec d'autres processus de transition conduits par l'ONU peut être éclairante.

12. *Idem*, p. 2.

13. International Crisis Group, *Vers une Haïti post-MINUSTAH : mener la transition à bien*, Rapport Amérique latine/Caraïbes n°44, 2 août 2012.

14. « *Maintien et pérennisation de la paix : quelles conditions et stratégies de sortie des OMP ?* », Dr. Oswald Padonou, Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, octobre 2018.

Les facteurs décisifs d'un processus de transition abouti

Les études menées sur les processus de transition consécutifs à une opération de paix de l'ONU au Timor Leste et en Côte d'Ivoire permettent d'identifier des facteurs décisifs de succès. Au Timor Leste, dans le cadre de la transition post-MINUT, on a pu observer le rôle essentiel de la participation et de l'inclusion active des femmes dans les processus de développement et de consolidation de la paix. Cet aspect illustre une stratégie basée sur l'influence et la transformation des dirigeants (nationaux et locaux) plutôt que des institutions nationales (notamment juridiques). Cette approche par le bas de la thématique de la bonne gouvernance permet d'initier la nécessaire évolution des mentalités, évite une perception antagoniste des coutumes locales et des objectifs de bonne gouvernance et ouvre la voie au renforcement de la coopération interinstitutionnelle aux niveaux national et international.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, au moment de la transition post-ONUCI, l'accent a été mis sur le renforcement du dialogue politique continu, ainsi que sur le rôle des femmes et des jeunes filles pour prévenir un retour des conflits. L'établissement d'une évaluation conjointe (Gouvernement, Nations unies et autres partenaires de développement) des défis résiduels et des activités essentielles nécessitant une consolidation a conduit à la mise en place d'un « Programme d'appui à la consolidation de la paix » financé à hauteur de 172 millions USD par l'ONU. Un soutien international et une bonne coopération régionale ont favorisé le retour à un environnement sécuritaire stabilisé qui a contribué à un climat propice à une réconciliation nationale et à la restauration d'un État stable. Aujourd'hui, le gouvernement ivoirien revendique même une expertise en sortie de crise (Réforme du secteur de la sécurité, désarmement, démobilisation et réinsertion), qu'il souhaite mettre à la disposition des pays en sortie de crise. Des progrès restent cependant à accomplir pour que la transition ivoirienne puisse être considérée comme pleinement achevée. On pense notamment au retard rencontré dans la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale, en particulier la justice transitionnelle ; à la lenteur de la restructuration de l'économie en vue d'une croissance durable et inclusive ; à la politisation endémique des administrations publiques.

Parmi les éléments qui font aujourd'hui consensus pour la réussite d'un processus de transition figure en tout premier lieu l'importance de la coopération et des partenariats. On sait aujourd'hui qu'il est crucial de renforcer la coopération multiforme entre toutes les catégories de parties prenantes (gouvernement, parlementaires, partenaires locaux dont les femmes, les acteurs régionaux et sous-régionaux, les acteurs de développement, les Nations unies et les bureaux régionaux de l'ONU) afin d'aboutir à des partenariats stratégiques coordonnés et cohérents. Le BINUH y est attentif comme en atteste le Secrétaire général de l'ONU dans son dernier rapport sur les activités du Bureau : *Les échanges entre le Gouvernement, l'ONU et les partenaires de développement sur les moyens d'accroître l'efficacité et les retombées des activités de développement et de redynamiser les dispositifs existants de coordination de l'aide portent leurs fruits*¹⁵. Toutefois, l'absence d'un accord politique préalable au déploiement de la MINUSTAH a sans doute occulté la perception de

15. Rapport du Secrétaire général, S/2021/828, 17 septembre 2021, p. 12.

l'extrême fragmentation au sein de la classe politique et des institutions, sans oublier les incidences de la fracture sociale.

Néanmoins, lorsqu'on observe les phases de transition dans la longue durée, un constat s'impose. Le continuum de transition qui démarre avec le processus de retrait d'une opération de maintien de la paix et se poursuit au travers de celui de consolidation de la paix rencontre de nombreux défis. Le premier est celui du phasage. La logique strictement séquentielle qui verrait l'opération de maintien de la paix s'achever pour laisser la place à la consolidation de la paix ne résiste pas à la complexité du terrain. D'une part, il est fréquent de devoir débiter la consolidation de la paix alors même que l'opération de maintien de la paix est toujours en cours comme dans le cas de la MONUSCO, par exemple. D'autre part, le progrès vers la stabilisation est rarement linéaire ; des retours en arrière surviennent qui exigent de remettre les préoccupations de sécurité à l'avant plan alors que la phase de consolidation avait été engagée.

Un deuxième défi semble plus prégnant encore tant il semble déterminer de façon décisive le succès ou l'échec du processus de transition, à savoir l'état du pays avant le déclenchement du conflit. On perd trop souvent de vue qu'une transition n'est pas l'autre et que, en particulier, une transition qui vise à restaurer un état antérieur ne peut en aucune manière être comparée avec une transition qui a pour objectif d'amener un pays à un état qu'il n'a jamais connu auparavant. Les deux éléments décisifs à cet égard sont, sans surprise, d'une part le niveau de développement économique et d'autre part la qualité des institutions. On observe ainsi que les dispositifs internationaux d'appui à la transition sont en général assez performants pour ramener le pays à son niveau économique et institutionnel d'avant le conflit voire même, dans les cas les plus positifs, au niveau qu'il aurait atteint si le conflit n'avait pas eu lieu. En revanche, on peine à trouver des exemples de processus de transition qui sont parvenus à implanter dans un pays qui ne les avait jamais connus, la stabilité politique, l'État de droit et la croissance inclusive.

Repenser la transition ?

On sait aujourd'hui grâce aux travaux d'Oded Galor sur la croissance unifiée et ceux de Dary Robinson et Acemoglu dans « Prospérité, puissance et pauvreté »¹⁶ que la stabilité institutionnelle et la prospérité économique sont étroitement liées et qu'elles sont déterminées par le caractère inclusif ou au contraire extractif de ces deux systèmes. En d'autres termes, une économie prospère et inclusive n'est possible que si des institutions stables existent qui organisent une large distribution du pouvoir. Or, toutes les études historiques réalisées par les trois auteurs cités montrent que la mise en place de structures économiques et politiques inclusives se produit dans le temps long et selon des processus complexes. Ce sont ces processus longs qui expliquent les évolutions divergentes d'Haïti par rapport à sa voisine, la République dominicaine. Handicapée d'emblée par le lourd tribut

16. Daryl Acemoglu et James Robinson, *Prospérité, puissance et pauvreté : Pourquoi certains pays réussissent mieux que d'autres*, Markus Haller éditions, 2015.

économique payé pour la reconnaissance de son indépendance¹⁷, gangrénée par la corruption et le crime organisé, fragilisée par une instabilité chronique, Haïti n'a jamais rien connu d'autre que des périodes où l'État était autoritaire et brutal auxquelles succédaient des périodes démocratiques durant lesquelles l'État demeurait faible et instable et ne parvenait guère à modifier le caractère extractif du système institutionnel.

Dans ce contexte, la trajectoire particulière de l'armée mérite une attention spécifique. Dissoute en 1996 pour mettre fin à ses ingérences politiques incessantes, elle a été reconstituée en 2017 au départ d'effectifs majoritairement formés aux États-Unis. Axée sur le combat, cette formation s'est révélée peu adaptée aux tâches de maintien de l'ordre en milieu urbain, lequel implique d'opérer au milieu des populations civiles. D'autre part, un grand nombre de militaires non intégrés dans la nouvelle police, n'avait pas accepté la disparition de l'armée. Certains anciens militaires se sont même liés aux réseaux criminels qui vont alimenter l'instabilité contre les différents pouvoirs haïtiens. Il faut rappeler que le processus de dissolution de l'armée haïtienne était intervenu dans le contexte de l'intervention militaire des États-Unis de 1994-1995. À l'époque, toutefois, aucun désarmement systématique des anciens militaires n'a été entrepris, laissant des dizaines de milliers d'armes cachées à travers le pays et dès lors un potentiel élevé de violence privatisée.

Avec un PIB par habitant six fois inférieur à celui de la République dominicaine, l'économie haïtienne fait pâle figure mais ce qui est plus frappant encore c'est son caractère extractif. Non seulement l'accès à des biens essentiels tels que l'eau potable (85 % de la population en République dominicaine, 50 % en Haïti) crée de véritables fractures au sein de la population mais les inégalités de revenus se creusent (Indice de Gini 0,65 en Haïti, 0,48 en République dominicaine), conséquence d'une économie de prédation et de rente alimentée par la criminalité organisée, le racket des gangs et, bien entendu, la corruption généralisée.

Ici aussi, le problème n'est pas que l'ONU soit ignorante de ces éléments. Le Secrétaire général note ainsi dans son dernier rapport que *le groupe de coordination des partenaires du développement (Groupe de concertation des Chefs de mission), présidé par mon représentant spécial adjoint et Coordonnateur résident, est convenu de réorienter les priorités relatives à l'aide au développement et de se concentrer sur certains des obstacles tenaces au développement d'Haïti, notamment les questions liées à l'impunité, à la corruption, ainsi qu'à la transformation et à la modernisation de l'économie de manière à la rendre plus inclusive*¹⁸. Le problème est plutôt de savoir si, dans le cas de pays qui, à l'instar d'Haïti, n'ont jamais connu dans leur histoire une situation économique et politique approchant celle qui est attendue au terme d'un processus de transition réussi, il est raisonnable d'escompter que les dispositifs internationaux d'appui soient à même de générer de telles mutations dans une échelle de temps compatible avec les contraintes politiques et budgétaires des bailleurs de fonds.

17. https://www.liberation.fr/planete/2010/03/25/haitila-dette-originelle_617159/

18. *Ibidem*.

Ce constat difficile doit-il remettre en question les pertinences des objectifs poursuivis par l'ONU en Haïti ? Est-il vain de chercher à y établir une démocratie stable, l'État de droit, la bonne gouvernance, la sécurité et une croissance économique inclusive et durable ? Sans doute est-il pertinent à cet égard de s'inspirer de la pensée de Confucius citée en exergue. Reconnaître que ces objectifs ne sont sans doute pas atteignables ne signifie pas qu'il faut y renoncer mais une telle reconnaissance est peut-être nécessaire afin d'effectuer le nécessaire travail de redéfinition des principes d'action et surtout de modifier le regard que l'on porte sur les résultats obtenus.

Après tout, bien des caractéristiques mentionnées dans cette note ne sont pas spécifiques d'Haïti dans cette zone géographique. Ainsi, l'opulence de certaines régions du Mexique ou du Brésil coexiste avec des situations de dénuement et de violences structurelles proche de celle qu'Haïti affiche. La croissance n'est pas inclusive pour toutes les franges de la population dans d'autres pays de la sous-région. À cet égard et pour terminer malgré tout sur une note d'espoir, il faut rappeler le taux élevé de lettrés dans une élite haïtienne en grande partie exilée. Cette diaspora haïtienne riche en talents et compétences est aussi un acteur de l'avenir de ce pays. Il convient de l'intégrer dans les perspectives d'un avenir moins funeste.

L'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix constitue un cadre de discussion entre experts et personnalités francophones issus de pays contributeurs de personnel. Il s'inscrit en cela dans un objectif de renforcement du dialogue triangulaire entre les États engagés dans le maintien de la paix, le Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations unies.

Pour en savoir plus sur l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix :
<https://www.observatoire-boutros-ghali.org>



L'auteur



Michel Liégeois est professeur à l'Université catholique de Louvain (UCL) où il enseigne les Relations internationales et les études de sécurité. Depuis 2016, il préside l'Institut des Sciences politiques. Il est également directeur de la branche européenne du Réseau de recherche sur les opérations de paix et membre de la coordination scientifique de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix. Il est l'auteur de nombreuses publications sur les opérations de paix.